



Ligue de Bourgogne – Franche Comté Grand Prix Jeunes Golf du Château d'Avoise 30 juin et 1^{er} juillet 2018

Clôture des engagements :

Le vendredi 15 juin 2018 auprès de la Ligue de Bourgogne Franche-Comté

Frais d'engagement : 40 € – Chèque à l'ordre de La Ligue BFC

Liste des joueurs inscrits : publiée sur le site du Golf et le site de la Ligue au plus tard le mardi 19 juin 2018.

Ce Grand Prix Jeunes comptera pour le Mérite National Jeunes FFGolf 2018.

1 - CONDITIONS DE PARTICIPATION :

Épreuve ouverte aux joueurs et joueuses de moins de 17 ans, licenciés de la FFGOLF ou d'une fédération étrangère vérifiant les conditions décrites ci-dessous (catégories U12, U14 et U16)

Le jour de la clôture des inscriptions soit le vendredi 15 juin et sous peine de non-participation les joueurs et joueuses devront :

- être à jour de leur certificat médical de non contre-indication à la pratique du Golf enregistré à la ffgolf ou, si le joueur a fourni un certificat en 2017, attester avoir répondu négativement à toutes les questions du questionnaire de santé disponible sur l'espace licencié.
- s'être acquitté du droit de jeu fédéral 2018.

IMPORTANT : dès le tour de reconnaissance, les joueurs et joueuses devront présenter à l'accueil du golf les autorisations parentales d'intervention pour mineur et de contrôle antidopage.

2 – FORME DE JEU

Champ des joueurs :

	Nombre maximal de joueurs autorisé en incluant les garçons, les filles et les Wild cards	Garçons : nombre minimum à prévoir dans le règlement	Filles : nombre minimum à prévoir dans le règlement	Wild cards : nombre maximum autorisé
	144	51	15	14
Minimes		9	3	
Benjamins		21	6	
U12		21	6	

Le champ des joueurs sera déterminé comme suit :

- Les joueurs Minimes et Benjamins seront retenus en privilégiant d'abord l'ordre du Mérite Jeunes, puis l'ordre des index à la date de clôture des inscriptions, puis l'ordre d'arrivée des inscriptions, tout en respectant le nombre minimum de filles et de garçons indiqué dans le tableau précédent.
- Les joueurs U12 seront retenus en privilégiant d'abord l'ordre du Mérite Jeunes, puis leur rang (calculé sur un minimum de 6 tours) dans le fichier de moyenne de scores en stroke play sur 12 mois disponible sur Extranet, puis l'ordre des index à la date de clôture des inscriptions, puis l'ordre d'arrivée des inscriptions, tout en respectant le nombre minimum de filles et de garçons indiqué dans le tableau précédent.
- La répartition des WC se fera de la manière suivante : 7 WC ligue et 7 WC pour le club organisateur.

Découpage des séries :

Classement par catégorie, U12/Benjamins/Minimes et sexes filles et garçons.

Distance de jeu préconisée :

Les distances de jeu doivent être adaptées en fonction de chaque catégorie d'âge et de sexe et elles doivent se rapprocher des distances indiquées dans le paragraphe 3.6-4 du Vademecum.

Tirage des départs :

- 1er tour, le tirage se fera par catégorie et par sexe en respectant l'ordre (croissant ou décroissant) des index.
- 2ème tour, le tirage des départs doit se faire dans l'ordre inverse des résultats par catégorie et par sexe.

Classement :

Classement brut exclusivement et obligatoirement par sexe et par catégorie (pas de classement mixte).

En cas d'égalité pour la première place dans chaque catégorie et pour chaque sexe, le Comité de l'épreuve départagera les joueurs par un play-off en trou par trou.

- NB : En cas d'impossibilité de terminer un play-off ou de le faire jouer, le classement provisoire deviendra définitif, à moins que le Comité de l'épreuve en décide autrement (exemple : déclarer des co-vainqueurs).

3 - CONSIGNES SUR LE TERRAIN :

Epreuve non-fumeur, cadets et chariots électriques non autorisés.

Une **tenue correcte** sera exigée pour les joueurs et joueuses

Sauf cas d'urgence l'utilisation des téléphones portables à des fins de communication n'est pas autorisée pour éviter toute gêne auprès des joueurs.

Accompagnateurs :

Pendant tout le déroulement de ce championnat, les accompagnateurs quels qu'ils soient, parents, entraîneurs, dirigeants de Ligue ou de clubs, etc. devront se tenir sur le terrain à une distance raisonnable des joueurs, c'est-à-dire ne leur permettant pas de donner des conseils.

Toute infraction constatée entraînera, après un avertissement, la disqualification du joueur concerné.

Dans la mesure du possible, les équipes U12 se verront accompagnées par un membre du club organisateur.

4 - ENGAGEMENTS :

Les engagements devront parvenir par écrit à la LIGUE **avant le vendredi 15 juin 2018** accompagnés des droits d'inscription : 40 € (chèque à l'ordre de la Ligue de Golf de Bourgogne FC 15 rue Gaston Roupnel 21200 Beaune) Les inscriptions ne seront validées qu'à réception du chèque d'engagement.

Ces droits comprennent le green-fee de la journée d'entraînement (réservation auprès du Golf du Château d'Avoise) la veille de l'épreuve.

5 - PRIX :

Trophée au 1er brut de chaque série.

6 - COMITE DE L'ÉPREUVE :

Le Comité de l'épreuve est composé d'un représentant de la Ligue, du Président de la Commission Sportive du club d'accueil et de deux arbitres désignés par la Ligue. Le Comité de l'épreuve se réserve le droit d'apporter au présent règlement toute modification qu'il jugera utile.